

## **Fiche d'approfondissement du séminaire de Dakar n° 6**

### **Un outil de sécurisation du crédit à l'agriculture : les centres de gestion appuyant les organisations paysannes.**

#### **L'exemple des Centres de prestation de services de l'Office du Niger au Mali**

##### **Sources :**

- *A.GUINDO, B.TRAORE : Le Projet Centres de Prestations de Services de l'Office du Niger au Mali. Contribution au séminaire de Dakar. 21 –24 janvier 2002.*
- *B.TRAORE, J.B.SPINAT : Crédit et endettement : vers un assainissement durable ? Octobre 2001. PCPS Niono, IRAM.*
- *B. TRAORE, J.B.SPINAT : Evolution et enjeux des organisations rurales à l'Office du Niger. Octobre 2001. PCPS Niono, IRAM.*
- *B.WAMPFLER : Evaluation externe des CVECA de l'Office du Niger. Octobre 2001. Mission réalisée pour CIDR/BNDA/AFD.*
- *Y.FOURNIER, C.LAPENU, M.KONATE : Etude sur le crédit aux producteurs en zone cotonnière. Rapport de mission, version provisoire. Mars 2002.*

##### **Rédacteur de la fiche :**

*Betty Wampfler (CIRAD)*

Les centres de gestion ou de prestation de services constituent un outil d'accompagnement des organisations paysannes qui peut jouer un rôle déterminant dans l'accès au crédit des organisations paysannes. Ce type d'outil est en cours de développement dans de nombreux pays d'Afrique francophone (Mali, Burkina, Bénin, Cote d'Ivoire, Togo, Cameroun,...) notamment dans le cadre des programmes d'appui aux organisations paysannes qui sont appelées à prendre des responsabilités importantes dans les filières agricoles libéralisées (coton, riz, café cacao...). L'exemple des Centres de Prestation de Services de l'Office du Niger au Mali est riche d'enseignements sur la sécurisation du crédit à l'agriculture et le rôle des organisations paysannes en matière de financement.

### **1. Contexte de l'Office du Niger (Mali)**

Le contexte du financement dans la zone Office du Niger présente des spécificités fortes :

- L'Office du Niger est une zone de production agricole intensive, fortement centrée sur la riziculture, avec quelques activités de diversification (maraîchage, élevage, petit commerce, ...).
- Le peuplement de la zone a été réalisé par vagues successives de « colons » venus de différentes régions maliennes ; il en résulte une cohésion sociale relativement faible, très variable selon les villages.
- Le mouvement d'organisation des producteurs y est ancien (fin des années 70) ; il a été impulsé d'abord par l'Etat, puis s'est développé dans un contexte de libéralisation à la fin des années 80 ; bien qu'anciennes, les organisations ont un degré de maturité très variable.

- L'histoire du financement de la zone est marquée par des crises graves d'impayés : jusqu'au milieu des années 80, le financement de la production était assuré dans le cadre de la filière intégrée, sans aucune responsabilisation des producteurs. A partir de 1987, la fonction de financement est transférée à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) d'une part et aux Associations Villageoises (AV) d'autre part. Celles ci se portent caution pour leurs membres, redistribuent les intrants et équipements en nature et assurent le recouvrement des emprunts. La situation d'endettement qui prévalait antérieurement ne s'améliore pas, et se dégrade encore avec des escroqueries commerciales au début de la libéralisation. En 1995, la BNDA recensait 2 milliards d'impayés.
- Les systèmes de microfinance se sont développés dans la zone de l'Office à partir du début des années 90 ; trois systèmes de microfinance sont présents : le FCRMD, mutuelle d'épargne et de crédit née de la transformation de la structure de financement de l'Office du Niger, le réseau mutualiste Nyessyesso (1992) appuyés par DID, les Caisses Villageoises d'épargne et de crédit (CVECA) initiées par le CIDR en 1994, à la demande de la BNDA.

L'importance des impayés, la dégradation des mentalités et des pratiques par rapport au crédit ont conduit à un blocage de l'accès au financement au début des années 90. Une stratégie d'assainissement a été conjointement mise en œuvre par les institutions de financement (BNDA et IMF), l'Office du Niger et les organisations paysannes. Les Centres de prestation de service ont joué un rôle déterminant dans cet assainissement.

## **2. Comment fonctionnent les Centres de Prestation de Services ?**

Initiés en 1995, dans le cadre d'un projet, les Centres "Faranfasi so", (« la maison qui éclaire ») complètent et renouvellent le dispositif d'appui-conseil auprès des paysans de l'Office du Niger et de leurs organisations. Le dispositif compte aujourd'hui cinq centres qui touchent plus de la moitié des villages de la zone Office du Niger (130 organisations paysannes (OP) adhérentes en août 2001). Chaque centre dispose de conseillers qui appuient les organisations paysannes. L'adhésion des OP est volontaire. Les OP adhérentes cotisent à ces centres afin de prendre en charge, progressivement le coût des prestations d'appui et assurer, à terme, l'autonomie de la structure. Les cotisations sont calculées en fonction des surfaces exploitées par les membres de l'OP. Les Centres sont gérés par un conseil d'administration élu. Ils sont appuyés par une structure technique, initialement constituée en projet, puis transformée en structure autonome d'appui (GIE).

Les centres apportent aux OP différents types de services :

- clarification de la situation d'endettement de l'OP et appui à la résolution du problème des impayés : diagnostic interne de l'endettement de l'OP et de ses membres, diagnostic externe avec les institutions financières concernées, appui à la négociation d'un rééchelonnement de la dette compatible avec les ressources des OP et les exigences des institutions de financement, suivi du remboursement par l'OP
- appui à l'évaluation des besoins de financement de l'OP et à l'élaboration de la demande de crédit
- mise en place de systèmes adaptés de comptabilité et de gestion et suivi pour les OP
- conseil organisationnel et appui juridique
- formation des leaders, des comptables et des membres des OP à la gestion ;

- l'analphabétisme étant un frein important au renforcement de capacité des OP, les Centres ont établi un contrat avec une ONG spécialisée de la place pour assurer l'alphabétisation des membres des OP.
- depuis 1999, des orientations complémentaires sont expérimentées avec le conseil individuel aux exploitants ; ce type de conseil pourrait rapidement prendre de l'importance, mais la question de son coût et de la capacité de sa prise en charge par les exploitants est posée

### **3. Intérêts et limites des centres de prestation de service comme « outil de sécurisation du crédit »**

Dans le contexte de libéralisation des économies agricoles de l'Afrique francophone, les organisations paysannes deviennent des interlocuteurs déterminants. Elles reprennent à leur compte les fonctions d'organisation de la production, de l'approvisionnement en intrants, de la collecte. Souvent, elles exercent une fonction d'intermédiation entre les producteurs et le système financier (caution, évaluation des besoins de financement, suivi, voire organisation des remboursements d'emprunts, ...). Leur degré de maîtrise de ces fonctions souvent nouvelles pour elles, est éminemment variable ; les centres de prestation de services, ceux de l'Office du Niger comme leurs homologues dans d'autres zones (centre de gestion de la zone cotonnière au Mali par exemple), apportent un appui déterminant à la consolidation des organisations paysannes.

Dans le cas de l'Office du Niger, le diagnostic des impayés effectué par les Centres de Prestation de Services au niveau de chaque organisation a été une étape fondamentale de l'assainissement de la situation financière de la zone. Cette clarification, souvent longue et laborieuse, n'aurait pu être réalisée ni par les OP elles-mêmes faute de compétences en la matière, ni par les systèmes financiers en place, faute d'accès à une information croisée, mais aussi faute de temps et de moyens. Sur la base de ce diagnostic, les processus de rééchelonnement de la dette ont été négociés, et le remboursement progressif des impayés a permis la reconstruction d'une confiance ouvrant un accès plus facile au crédit.

Cette exemple illustre à partir d'une situation extrême, le rôle d'intermédiation positive que peuvent jouer les centres de prestation de services entre les OP et le système financier.

L'appui des centres aux OP en matière de gestion, de formation organisationnelle, l'appui juridique, contribuent à renforcer les capacités des OP et, ce faisant, améliorent leur crédibilité auprès des institutions financières.

Les centres de prestation de services sont aussi, dans une certaine mesure, des observateurs extérieurs neutres qui peuvent contribuer à assainir et à améliorer les relations entre OP et institutions financières : en participant par exemple à l'évaluation des besoins de financement dont les volumes sont souvent surestimés par les seules OP ; mais aussi en mettant en évidence les insuffisances des différents partenaires : ainsi, les Centres de Prestation de l'Office du Niger soulignent la polarisation de l'offre de crédit sur le financement des intrants pour la riziculture et son insuffisante adaptation aux besoins réels des producteurs (besoin de financement du repiquage, de la récolte, besoin de crédits pour la diversification des productions, besoin de crédit des femmes, manque d'offre de financement de l'équipement agricole ...).

L'exemple de l'Office du Niger met aussi en évidence les difficultés, voire les limites, de la collaboration entre centres de prestation de services et systèmes financiers.

Les centres de prestation de services, administrés par des structures élues, dont les membres sont issus ou proches des OP, ne sont pas réellement des « observateurs extérieurs neutres » ; ils défendent les intérêts des OP et reproduisent souvent les prises de position, voire les conflits des OP ; ces positionnements partisans sont manifestes à l'Office du Niger sur la question du financement : les Centres estiment que les taux d'intérêt pratiqués par les IMF (20 à 25%) sont « usuraires », alors que les IMF ont besoin de ces marges pour asseoir leur équilibre financier ; les Centres souhaitent une contribution significative des IMF aux investissements sociaux locaux, alors que les IMF n'ont pas pour l'instant atteint leur équilibre financier...

Une concurrence peut également naître entre les deux types d'institutions, qui doivent, l'une et l'autre, assurer à terme leur autonomie financière. Dans cette optique, elles développent des services qui peuvent entrer en concurrence : conseil aux OP en matière de financement, appui à l'organisation de l'approvisionnement en intrants,...

Différentes voies peuvent être explorées pour aplanir ces difficultés :

- renforcer et améliorer la qualité du dialogue entre les différentes institutions , favoriser par des rencontres régulières, par des séances de formation, par des actions communes, la compréhension des différentes logiques institutionnelles
- insérer ce dialogue dans les structures de développement local et de décentralisation qui devraient permettre de concrétiser des actions communes de proximité
- améliorer la complémentarité des services rendus par les deux types d'institutions et développer les services croisés : l'information sur les marchés agricoles en est un exemple : les IMF en ont besoin pour adapter l'offre de financement à la demande et raisonner leur prise de risque, mais ne sont pas, le plus souvent, équipées pour produire cette information ; cette fonction pourrait par contre être prise en charge par les Centres de prestation de service, moyennant rémunération du service ...
- participation des centres de prestation de service aux cadres de concertation et centrales de risque sur le financement

Certaines questions, intéressant l'avenir des IMF comme celui des centre de prestation de services, sont susceptibles de rapprocher les deux types de structures :

- Quelles formes de participation au développement des communautés locales avec lesquelles ils travaillent ?
- Quelle participation de l'Etat au « service public » rendu par les deux types de structures ... ?